

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance
extraordinaire
du 27 avril 2015**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le lundi 27 avril 2015 à 19h00, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Engagement de Mme Vicky Labranche comme responsable de l'urbanisme et à la revitalisation
4. Fermeture de la séance extraordinaire

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

*Patrice Bissonnette,
Dir.-gén. / Sec.-trés.*

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 19h08.

2. Adoption de l'ordre du jour

04-2015-130

**Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Engagement de Mme Vicky Labranche comme responsable de l'urbanisme et à la revitalisation.

CONSIDÉRANT les départs de la chargée de projet en revitalisation ainsi que du responsable de l'émission des permis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi qui regroupait les deux postes pour n'en faire qu'un;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a présenté les recommandations d'embauche à cet effet;

04-2015-131

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le Conseil nomme, dans une fonction cadre à titre de responsable de l'urbanisme et à la revitalisation Mme Vicky Labranche à compter du 21 mai 2015.

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer l'entente de travail incluant la période de probation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. Fermeture de l'assemblée

04-2015-132

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 19h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.